

PROCES VERBAL

L'an deux mil quinze, le lundi 15 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Marie EDDE, Maire.

Etaient présents: Mme GAUTHIER Odile, M. POINTEL Daniel, M. TORCHY Didier, Mme VINCENT Nadine, adjoints au Maire ; M. BEAUCAMP Benoît, M. DEMAREST Jacques, Mme EDDE Noémie, M. FONTAINE Mathieu, Mme LEMERCIER Isabelle, Mme LORMEE Céline, M. ROGER Jérémy, M. TORCHY Cédric.

Etaient absents excusés : M. DELAHAYE Thomas

M. ROGER Jérémy est élu secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ORDRE DU JOUR

I – Achat d'une débroussailleuse et d'une tondeuse : décision modificative

M. le Maire expose au conseil que les crédits prévus à certains comptes du budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, propose d'effectuer les virements ci-après :

Compte 2188-102 (matériel et outillage) = + 301 €
Compte 205-68 ((logiciel cadastre mairie) = - 301 €

Le conseil municipal approuve les virements de crédits ci-dessus.

2 – Création du service urbanisme de la CCPNOR

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention de prestation de service à intervenir entre la CCPNOR et notre commune et l'arrêté de subvention de signature par lequel vous autorisez les agents instructeurs de la CCPNOR à signer des actes et documents d'urbanisme.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

3 – Déplacement d'un panneau de rue, D97 entrée village

M. le Maire demande l'autorisation de déplacer les panneaux d'entrée et sortie du village route de la Joserie au niveau des 4 nouvelles constructions.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

4 – Bail du logement place André Martin

Le bail de Mme PETIT Julie se termine le 31 juillet 2015 et afin de le renouveler M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a lieu d'augmenter le montant des charges qui s'élèvent à 150 €/mois (le loyer étant de 539.97 € au 1^{er} août 2015).

Les membres du conseil municipal décident d'augmenter le montant des charges à 165.00 € ainsi le montant à régler par Mme Julie PETIT sera de 704.97 € au 1^{er} août 2015.

5 – Autorisation signature avenant de transfert EURL BURAY Gérard

Suite à la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction de la nouvelle école, il est nécessaire d'acter les changements d'intervenants depuis la signature du marché d'origine.

En effet la société MOTEEC a repris l'activité de la Sté ECA, et M. BURAY ayant pris sa retraite, l'activité a été reprise par la SAS d'architecture Olivier LEROUX.

C'est pourquoi M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer l'avenant de transfert entre ECA et MOTEEC, et le Cabinet BURAY et l'agence BURAY SAS d'architecture Olivier LEROUX ainsi que notre tableau d'honoraires concernant l'indemnité de résiliation pour règlement.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

6 – Tirage au sort pour la liste préparatoire des jurés d'assises 2016

M. le Maire explique aux membres du conseil qu'en application du code de procédure pénale il appartient à la commune de procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré, aux assises de Seine-Maritime en 2016.

M. le Maire et le conseil municipal procède donc au tirage au sort de trois noms de personnes inscrites sur la liste électorale qui auront atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit soit, pour l'année 2015 les personnes nées après 1993.

QUESTIONS DIVERSES

- a) M. le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de ne pas faire payer les concessions pour les enfants de la commune.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

- b) M. le Maire lit le courrier reçu d'un administré qui demande que la commune subventionne l'école de musique de Montville afin de diminuer les coûts à régler pour les parents.

Le conseil municipal qui est d'accord sur le principe ne donne pas son accord car le budget de la commune ne permet plus de subventionner les différentes écoles (musique, danse, etc...)

- c) Mme VINCENT Nadine indique que le spectacle de Noël aura lieu le vendredi 18 décembre 2015.
- d) M. le Maire informe que la remise des prix aux écoles aura lieu le vendredi 26 juin 2015 à 18h.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour et an susdits.
La séance est levée à 22h30